

 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

## Sommaire

- A. Objet et domaine d'application
- B. Définitions et abréviations
- C. Documents de référence
- D. Responsabilités
- E. Description de la procédure
- F. Documents associés

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>	<b>Approbation</b>
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

## A. Objet et domaine d'application

- Ce document donne les principales directives pour l'élimination de tous déchets issus de l'activité du laboratoire, en conformité avec la réglementation en vigueur.
- En complément de cette procédure générale, se référer aux recommandations des fournisseurs.

## B. Définitions et abréviations

- **Tri des déchets** : action de répartir les déchets dans des conditionnements adaptés à leur nature en vue de leur élimination
- **DAOM** : Déchets Assimilés à des Ordures Ménagères = déchets non dangereux, ne présentant pas de risque infectieux, chimique, biologique
- **DASRIA** : Déchets d'Activité de Soins à Risque et Assimilés
  - = déchets qui présentent un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants
  - = déchets qui même en l'absence de risque infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :
    - matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique,
    - produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption, tubes de prélèvement sang, dispositifs de drainage et d'une manière plus générale, tout article de soin ou tout objet souillé par du sang ou autre liquide biologique,
    - déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables,
    - certains déchets de laboratoire,
    - indépendamment de la notion de risque infectieux, tout petit matériel de soins fortement évocateur d'une activité de soins et pouvant avoir un impact psycho-émotionnel (seringue, tubulure, sonde...)
- **OPCT** : Objet Piquant, Coupant, Tranchant = Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique.
- **AES** : Accident d'Exposition au Sang
  - = Tout contact avec du sang ou un liquide biologique et comportant soit une effraction (piqûre, coupure...), soit une projection sur une muqueuse (œil, bouche...) ou sur une peau lésée.
- **AEQ** Agent d'Entretien Qualifié
- **EPI** Equipement de Protection Individuelle
- **HSE** Hygiène Sécurité Environnement
- **NSB3** Niveau de Sécurité Biologique 3

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>	<b>Approbation</b>
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

### C. Documents de référence

- Procédure de gestion des déchets d'activités de soins / EXT-HSE-LABORAT-024
- Procédure des filières d'élimination des déchets d'activités de soins / EXT-HSE-LABORAT-033
- NF EN ISO 15189 : Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence
- Norme NF S96-900 : Système de management d'un CRB et qualité des ressources biologiques
- Arrêté du 10 juillet 2013 relatif à la prévention des risques biologiques auxquels sont soumis certains travailleurs susceptibles d'être en contact avec les objets perforants
- Décret n°97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques
- Arrêté du 14 octobre 2011 modifiant les arrêtés du 7 septembre 1999 relatifs aux modalités d'entreposage et au contrôle des filières d'élimination des DASRI et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- INRS/Juin2013/Déchets infectieux : Elimination des DASRIA. Prévention et réglementation
- Décret n°94-352 du 4 mai 1994 relatif à la protection des travailleurs contre les risques résultant de leur exposition à des agents biologiques.
- Guide pratique / pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médicaux-sociaux / Déchets issus de médicaments – Déchets liquides / EXT-HSE-LABORAT-018

### D. Responsabilités

- La direction est tenue de mettre en application la réglementation en vigueur et de mettre à disposition les équipements nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.
- Le responsable du service HSE s'assure de la collecte, de l'élimination des déchets générés par le laboratoire et de leur traçabilité, selon la réglementation en vigueur.
- La direction du laboratoire s'assure de l'existence de contrats avec les sociétés spécialisées et de la conservation des bordereaux d'élimination pendant toute la durée exigée par la réglementation.
- Les cadres et responsables d'UF sont chargés de la mise en place et de l'application des mesures préconisées dans cette procédure.
- Les cadres et responsables d'UF sont chargés de transmettre au pilote et co-pilote du processus HSE toute modification dans le « listing des déchets à risques produits au laboratoire ».
- Les cadres s'assurent de la traçabilité des DASRIA (fiche de poste de travail AEQ).
- Le référent qualité de chaque UF tient à jour une liste de ses produits toxiques et la communique au pilote et co-pilote du processus HSE.

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>	<b>Approbation</b>
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

- L'ensemble du personnel se doit d'appliquer et respecter cette procédure.

## E. Description de la procédure

### E.1-Tri et conditionnement des déchets

**Le tri et le conditionnement s'effectuent simultanément, dès la production de déchets générés par les activités.**

**Il est réalisé directement par le personnel producteur de déchets.**

**Il est impératif de respecter les consignes d'utilisation suivantes / DASRIA :**

- ✓ Tout conditionnement doit être identifié = Noter nom UF + N° salle
- ✓ Noter la date de mise en service
- ✓ Ne pas dépasser la limite de remplissage
- ✓ Ne jamais forcer l'introduction de déchets
- ✓ Porter une attention particulière lors du remplissage et de la manipulation des conditionnements (notamment pour la prévention AES).
- ✓ Quand limite de remplissage atteinte, fermer le conditionnement et noter la date de fermeture.
- ✓ Eliminer le conteneur DASRIA au bout de 48h, même si celui-ci n'est pas rempli totalement.
- ✓ Eliminer le conteneur OPCT au bout de 15 jours maximum dans la mesure où la limite de remplissage n'est pas atteinte.
- ✓ Ne jamais transvaser des DASRIA.
- ✓ Ne jamais tenter de ré-ouvrir un conteneur définitivement clos.
- ✓ Ne pas déposer directement sur le sol les cartons et les sacs DASRIA.
  
- ✓ Tous les DASRIA liquides doivent être conditionnés dans un conditionnement primaire puis gélifiés avant d'être placés dans le fût DASRIA plastique, à l'exception des DASRIA déjà conditionnés en récipient clos.

Se référer à la fiche technique du produit gélifiant (EXT-HSE-LABORAT-038).

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>	<b>Approbation</b>
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

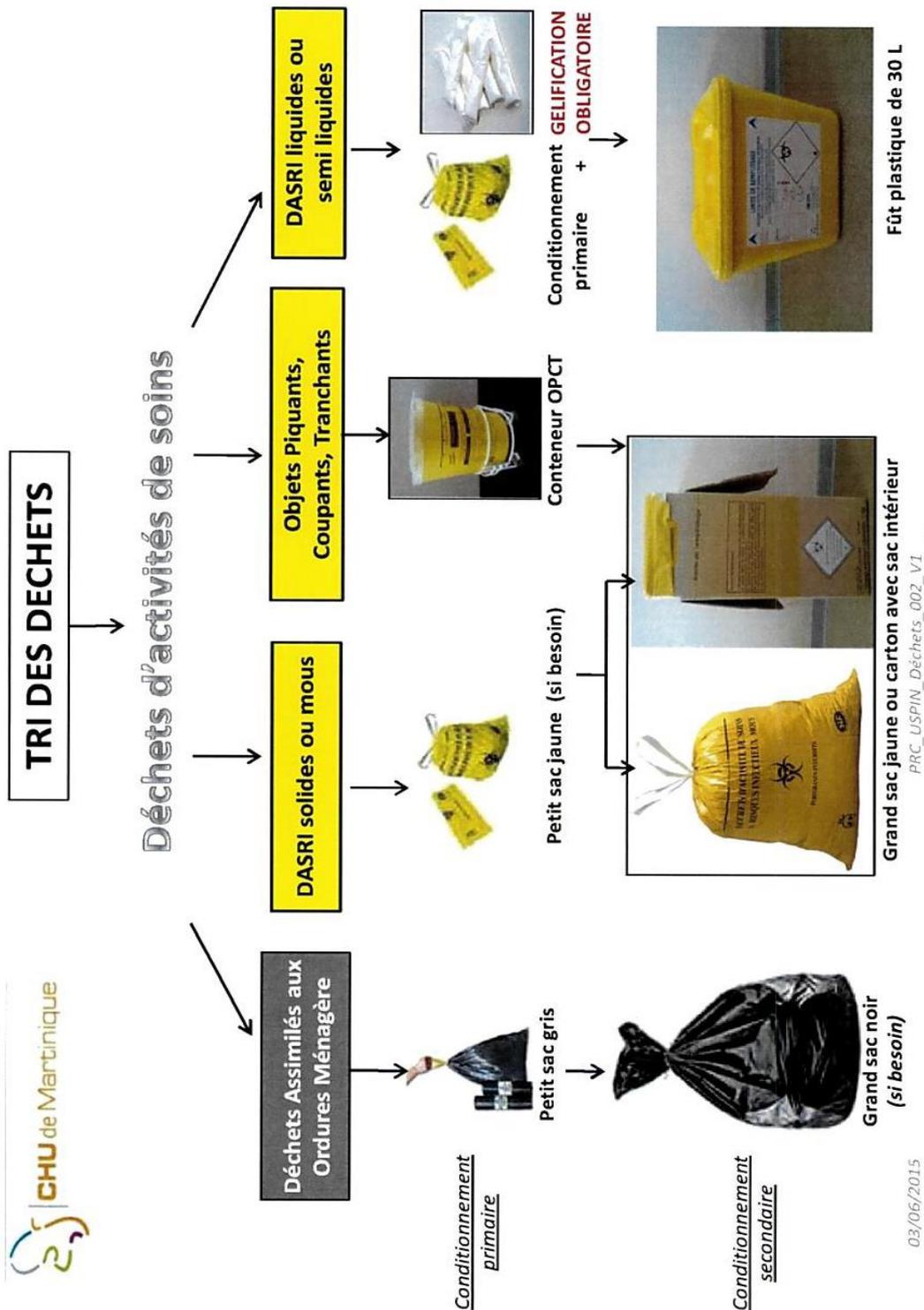
DECHETS	CONDITIONNEMENT	LOCALISATION	EMBALLAGE
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Milieux de culture</li> <li>o Cônes</li> <li>o Gants</li> <li>o Lames, lamelles</li> <li>o Pipettes</li> <li>o Sacs de transport de prélèvement</li> <li>o Selles</li> <li>o Tubes</li> <li>o Scalpels</li> <li>o Tout autre support souillé</li> </ul>	Collecteur DASRIA pour objets piquants, coupants et tranchants	<p>Sur la paillasse</p> <p>Sur support spécifique</p>	
	Collecteur DASRIA	<p>A proximité de la paillasse</p> <p>Sur support spécifique</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Tubes de liquides biologiques</li> <li>o Déchets liquides de petit volume</li> </ul>	Collecteur DASRIA + Sachets de gélifiants	<p>Sur la paillasse</p> <p>Sur support spécifique</p> <p>A proximité de la paillasse</p> <p>Sur support spécifique</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Colorants</li> <li>o Effluents d'automates</li> <li>o Résidus de lavage</li> <li>...</li> </ul>	Collecteur pour déchets liquides dangereux	<p>Au sol</p> <p>A proximité de la paillasse</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>o Urines en grande quantité</li> </ul>	Flacons	<p>Urines à éliminer dans vidoir</p> <p>Flacons vides à mettre dans DASRIA</p>	

Rédaction	Validation	Approbation
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

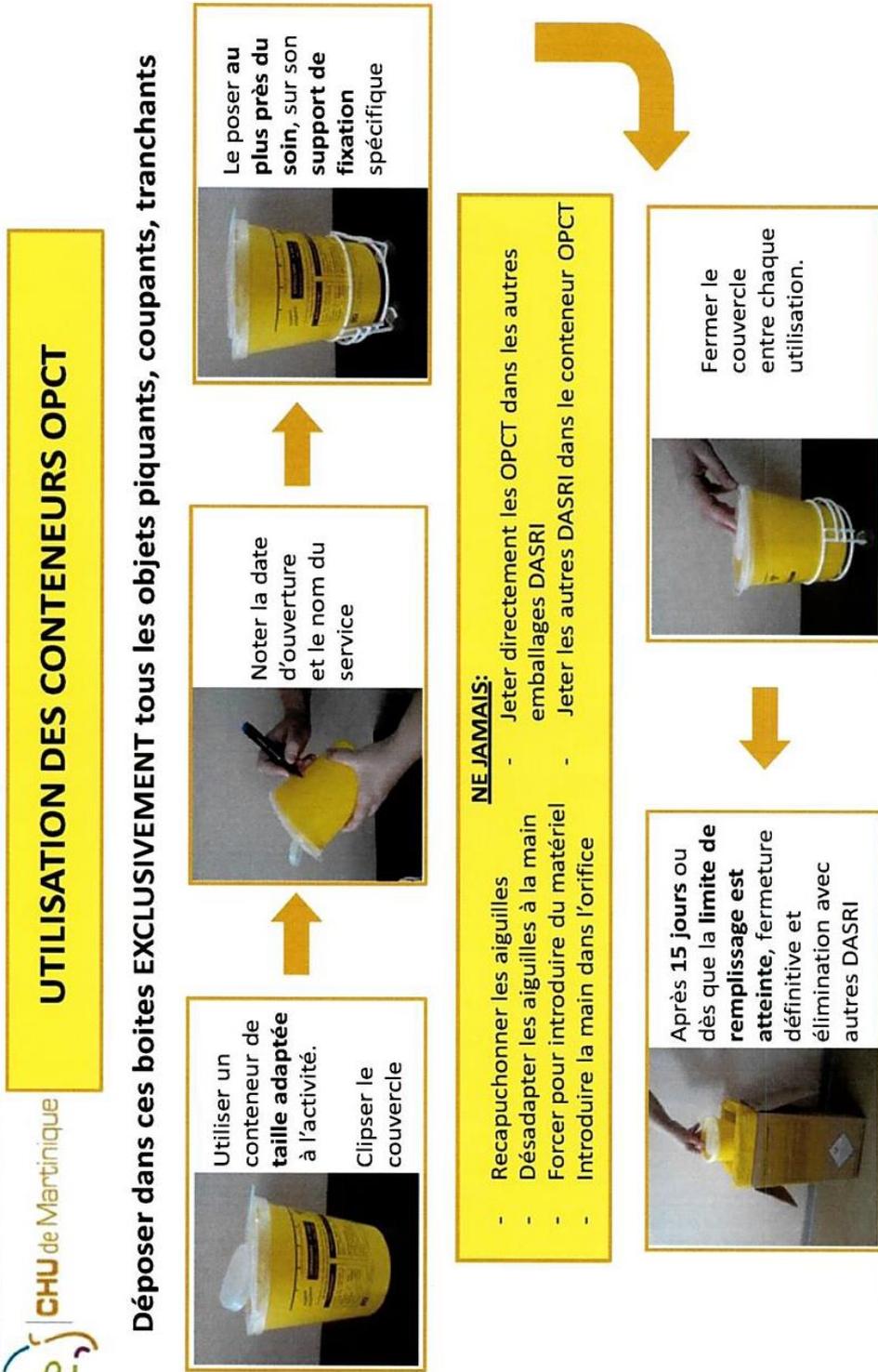
 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

DECHETS	CONDITIONNEMENT	LOCALISATION	EMBALLAGE
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Flacons de réactifs non dangereux vides</li> <li>○ Papier bureautique non souillé</li> <li>○ Papier et <u>petit</u> carton d'emballage non souillés</li> <li>○ ...</li> </ul>	Sac poubelle DAOM	A proximité de la pailasse  Sur support spécifique	
Documents avec des informations confidentielles	Sac poubelle DAOM	Broyeur de papier ou ramassage par le service HSE	
Cartouches d'encre pour imprimante vides	Emballage de la nouvelle cartouche mise en service	Retour au service reprographie	/
Carton d'emballage	A plier	Chariot dédié dans Local déchet	/

Rédaction	Validation	Approbation
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

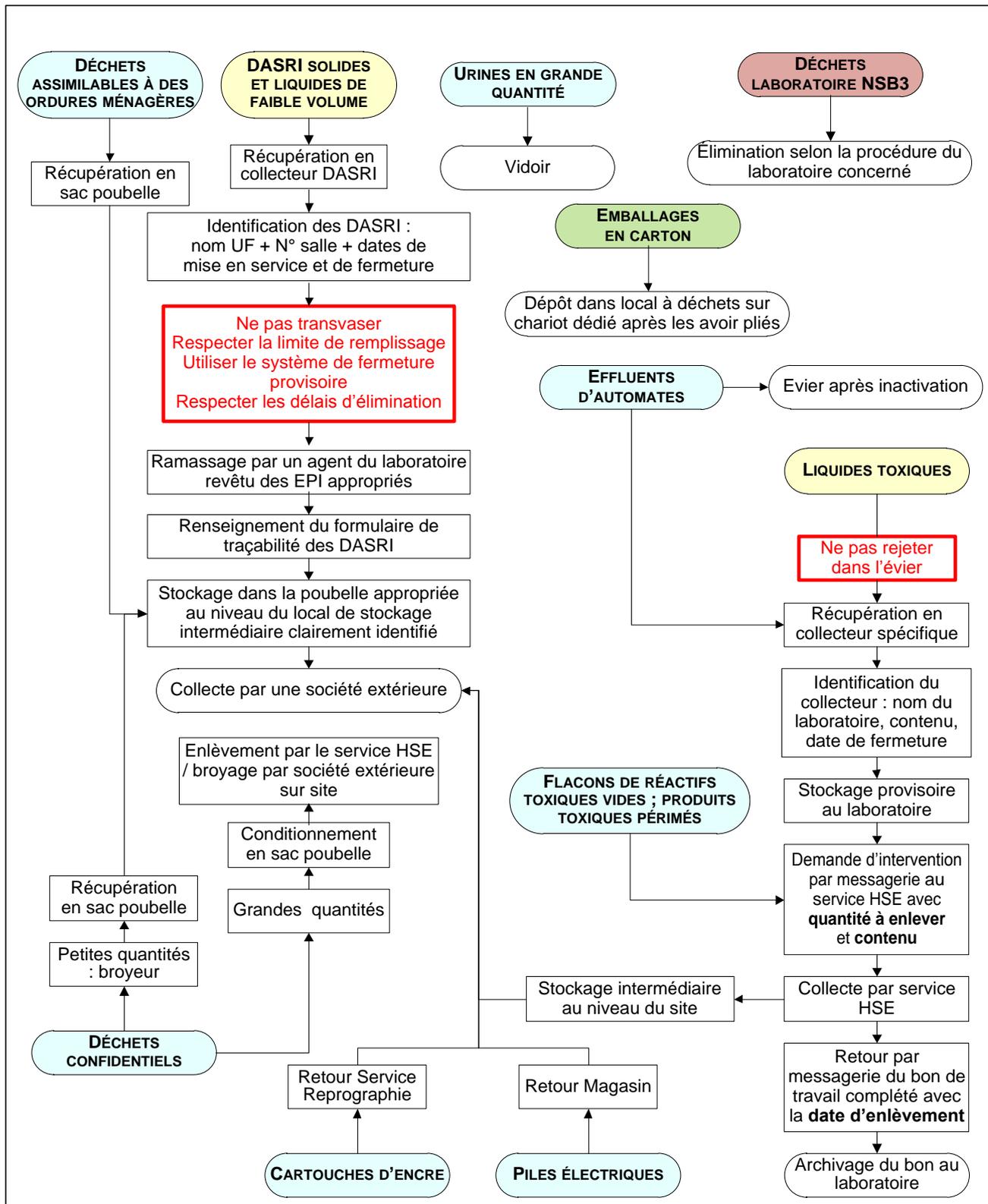


Rédaction	Validation	Approbation
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09



03/06/2015  
PRC\_USPIN\_Dejets\_002\_V1  
Page 16 sur 17  
Ce document est la propriété du CHU de Martinique. Toute utilisation, reproduction, modification est soumise à accord du propriétaire

Rédaction	Validation	Approbation
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09



Rédaction	Validation	Approbation
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09

 <b>CHU de Martinique</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>PRC-HSE-LABORAT-001/V2</b>
	Laboratoire de Biologie Médicale du CHUM	Applicable le : 2018-04-08

## E.2- Elimination des déchets

- **Les déchets sont collectés en fonction de leur nature, puis enlevés des salles techniques du laboratoire par l'AEQ et stockés dans un local intermédiaire spécifique clairement identifié.**
- La durée entre la production de DASRIA et leur élimination de l'hôpital ne doit pas excéder 72 heures ; par conséquent, la durée entre la production des déchets et leur élimination du laboratoire ne doit pas excéder 48h.
- Les DASRIA et les DAOM sont régulièrement éliminés par une société extérieure choisie (contrat avec le service HSE).
- Les DASRIA sont incinérés tous les jours ; en cas de dysfonctionnement dans la collecte ou l'élimination, ils sont stockés dans un local réfrigéré sur le site de l'hôpital.
- Les déchets liquides et les déchets chimiques dangereux sont stockés dans un local intermédiaire spécifique clairement identifié et collectés par une société extérieure sur demande du cadre au service HSE.
- Les documents de traçabilité de l'élimination des déchets sont conservés au niveau du service HSE et peuvent être consultés à tout moment par le laboratoire.

## F. Documents associés

- EXT-HSE-LABORAT-024 / Procédure de gestion des déchets d'activités de soins
- EXT-HSE-LABORAT-033 / Procédure des filières d'élimination des déchets d'activités de soins
- EXT-HSE-LABORAT-032 / Gestion des déchets spéciaux
- ENR-HSE-LABORAT-003 / Traçabilité des DASRIA dans le laboratoire
- ENR-HSE-LABORAT-007 / Traçabilité des déchets liquides au laboratoire
- EXT-HSE-LABORAT-038-Fiche technique GEL-VAC
- Bon de travail / Service de la salubrité (document HSE)
- Bordereau de suivi pour l'élimination des déchets (document HSE)
- Procédure d'élimination des déchets du laboratoire NSB3
- Tour de piste des locaux à déchets (document HSE)
- Contrat de prestations interne entre le service HSE et le laboratoire de biologie médicale

Rédaction	Validation	Approbation
DE CHAVIGNY VERONIQUE	KOMLA-SOUKHA ISABELLE 2018-03-08	DE CHAVIGNY VERONIQUE 2018-03-09